



Communiqué
de presse

Mouvement tarifaire pour l'électricité à compter du 15 août

A compter du 15 août prochain, les tarifs réglementés de vente de l'électricité, fixés par les pouvoirs publics, augmentent de 0,2 centime d'euro TTC en moyenne par kWh pour les particuliers (tarif bleu), soit une progression modérée de 1.9 %.

A titre d'illustration, l'impact de ce mouvement tarifaire pour un foyer logeant dans une habitation de 100 mètres carrés est compris entre 0,5 et 1,5 euros TTC par mois en moyenne, selon les usages et la consommation d'électricité.

Pour les clients Entreprises et Collectivités Locales (tarifs jaune et vert), la hausse moyenne est inférieure à 0,3 centime d'euro par kWh.

La différenciation des hausses pour les particuliers et les entreprises et selon les catégories de tarifs vise notamment à résorber les écarts existants entre les différents types de consommateurs et à inciter à une meilleure maîtrise de l'énergie. Par exemple, la hausse sera en général moindre pour les clients qui ont souscrit à l'option "Heures creuses" plutôt qu'à l'option "Base".

Les tarifs réglementés de l'électricité en France sont parmi les plus bas d'Europe, de 27% inférieurs à la moyenne de la zone euro pour les particuliers et de 34% inférieurs pour les entreprises après cette hausse.

La Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA), qui était intégrée jusqu'à présent dans le tarif, fait désormais l'objet d'une présentation séparée sur les factures.

Ce mouvement tarifaire concerne à la fois les activités de fourniture et d'acheminement d'électricité, car il tient compte des nouveaux tarifs d'utilisation des réseaux de transport et de distribution en vigueur depuis le 1^{er} août.

Pour Pierre Gadonneix, Président Directeur Général d'EDF : *"Ce mouvement tarifaire accompagne la forte accélération des investissements d'EDF en France, qui atteignent cette année plus de 7,5 milliards d'euros, dont près des ¾ en maintenance. Il s'agit de répondre aux exigences de qualité d'alimentation et de service public, et de continuer à faire bénéficier dans la durée les consommateurs d'une énergie compétitive et sans CO₂. Le Groupe EDF est ainsi le premier investisseur dans le pays et un contributeur majeur au plan de relance du gouvernement".*

L'attention portée aux clients les plus démunis reste un engagement fort d'EDF qui est notamment la première entreprise contributrice au Fonds de Solidarité Logement (FSL) avec un apport de 22 millions d'euros au titre de l'année 2009.



L'augmentation moyenne de la facture des clients bénéficiant du Tarif de Première Nécessité (TPN) sera inférieure à l'augmentation moyenne de la facture des clients particuliers.

Contact presse : Jill Coulombes ☎ +33 1 40 42 24 25 / 01 40 42 46 37

Contact Analystes et Investisseurs : David Newhouse ☎ +33 1 40 42 32 45

Le Groupe EDF, est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers de l'électricité : la production, le transport, la distribution, la commercialisation et le négoce d'énergies. Il est l'acteur principal du marché français de l'électricité et détient des positions fortes sur les trois autres principaux marchés européens (Allemagne, Royaume-Uni, Italie) qui en font l'un des électriciens leader en Europe et un acteur gazier reconnu. Avec une puissance installée de 127,1 GW dans le monde (124,8 GW en Europe) pour une production mondiale de 609,9 TWh, il dispose parmi les grands énergéticiens européens du parc de production le plus important et le moins émetteur de CO₂ grâce à la part du nucléaire et de l'hydraulique dans son mix de production. Le Groupe EDF fournit de l'électricité, du gaz et des services associés à plus de 38 millions de comptes clients dans le monde, dont près de 28 millions en France. Le Groupe a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires consolidé de 64,3 milliards d'euros dont 46,7% à l'international. EDF, cotée à la Bourse de Paris, est membre de l'indice CAC 40.

Annexe

